

**EQUIPE REGIONALE D'ANIMATION FINANCIERE  
REGION OUEST DE L'EGLISE REFORMEE DE  
FRANCE**

MINUTES DU COLLOQUE D'ANGERS  
26 MARS 2011

TEXTES DES INTERVENTIONS

# Pasteurs, Présidents, Trésoriers, Réviseurs, Animateurs financiers.....

*L'Equipe Régionale d'Animation Financière a le plaisir de vous inviter à son colloque annuel le:*

**Samedi 26 mars 2011**

Espace France Quéré à ANGERS

## **2013: NOUVELLE ETAPE DE LA REUNION DES EGLISES ISSUES DE LA REFORME ?**

### **MATINEE**

9H30: Accueil

10H: Aumônerie par le pasteur Etienne BERTHOMIER

10H15-11H45: Conférence-débat animée par Jean-Daniel ROQUE,  
trésorier de la Fédération Protestante de France

11H45-12H30: Premiers éléments financiers régionaux 2010 (C. Lacroix)

12H30-14H: Repas

### **APRES MIDI**

14H-16H

- Message de la présidente du CR
- Parcours budgétaire 2011, comment se bâtit le budget régional (C. Lacroix)
- La générosité des Français, enquête 2010 (F. Moreau)
- Immeubles (P. Souter, Ph. Maurice)
- Assurances (M. Burgelin)
- Révision des comptes (M. Bouc)
- Commentaires sur les comptes reçus et les révisions faites (F. Moreau)
- Animation financière sur le site internet de l' E.R.F. Ouest (F. Moreau)
- Reçus fiscaux; déclarations à la Préfecture; seuil des 153.000 € et commissaires aux comptes (F. Moreau; JD Roque)
- Donations et legs à 1905 (F. Moreau; JD Roque)
- Questions diverses

16H-16H15

- Envoi par Jean-Daniel ROQUE

ACCUEIL  
F. MOREAU

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Rappelez vous le temps qu'il faisait le 10 janvier 2009: neige et verglas sur l'ouest alors que notre colloque se réunissait à Rennes pour accueillir Marcel Manoël. Une quarantaine de courageux avait quand même réussi à traverser les congères !

C'est ce jour là que nous avons décidé de modifier le calendrier et de nous réunir fin mars. Bien nous en a pris car aujourd'hui l'église locale "Angers-Cholet" accueille plus de 70 personnes dans cette douceur angevine tant chantée par les poètes . Alors, soyez les bienvenus.

Ces journées sont l'occasion de rencontres et d'échanges entre trésoriers d'abord, mais aussi avec des membres d'autres conseils presbytéraux.

Tout en respectant les thèmes indiqués dans l'emploi du temps, après vous être présentés, posez vos questions au fur et à mesure des points abordés:

- \*ou nous avons la réponse, et nous vous la donnons,
- \*ou bien nous ne l'avons pas immédiatement et nous essaierons de l'apporter dans le compte rendu qui sera diffusé sur le site internet de la région.

Notre emploi du temps prévoit une journée en 2 temps:

- après l'aumônerie dirigée par Etienne Berthomier, pasteur de l'église locale, nous écouterons et débattrons avec Jean-Daniel Roque sur le thème: 2013: nouvelle étape de la réunion des églises issues de la réforme ?
- en fin de matinée Christian Lacroix nous communiquera les premiers éléments financiers de 2010
- après le repas, nous aborderons des sujets plus variés, touchant plus à nos fonctions de trésoriers

ACCUEIL JEAN-DANIEL ROQUE  
F. MOREAU

Permettez moi de vous présenter Mr Jean-Daniel Roque

Si l'année dernière j'avais pu comparer Monsieur Marcel Manoël à un pape un peu particulier:

"à la façon protestante, mitonnée à la sauce E.RF., agrémentée d'un fonctionnement presbytérien-synodal qui déclare: Jésus-Christ est le seul chef de l'Eglise et son autorité n'est déléguée à personne"

cette année oserais-je la comparaison de Jean-Daniel Roque au cardinal camerlingue? il s'agit du cardinal plus particulièrement chargé par le pape de l'administration des biens temporels du Saint Siège !

Jean-Daniel, vous avez œuvré au sein de l'éducation nationale en qualité d'enseignant, de chef d'établissement et au ministère mais rapidement la fonction financière vous a attrapé, que ce soit au sein d'une paroisse, en commission immobilière de la région Centre Alpes Rhône ou bien, lorsque vous êtes "monté à la capitale", à la trésorerie de l'union nationale

Prenant de l'altitude, vous voilà trésorier de la Fédération Protestante de France; vous aimez les vieilles pierres protestantes, et vous voilà secrétaire général de la Fondation du protestantisme.

Je vais arrêter là la description du cursus; pour le résumer, on peut dire que vous avez été "discerné" de nombreuses fois !

Vous êtes fortement impliqué dans la naissance de l'Eglise Protestante Unie de France; c'est à ce titre que nous avons souhaité vous inviter à nous présenter votre vision de 2013.

Texte de l'intervention de JD Roque: annexe n° 1

---

### MESSAGE DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL

Margreet Dielemann

Merci à Margreet Dieleman, vice-présidente du conseil régional d'avoir accepté d'être ma voix pour vous transmettre ce petit message et merci à Francis Moreau, président de l'ERAF de lui donner la parole.

Comme vous le voyez, je ne suis pas avec vous cette année pour le colloque financier et je vous prie de m'en excuser. Merci à vous tous d'être là et d'avoir pris du temps pour répondre à cette invitation.

Je ne suis pas retenue à Tours par des averses neigeuses très localisées ( !). Je suis au Mans où se déroulent depuis hier les journées nationales de la Fédération de l'Entraide Protestante.

Des personnes engagées dans les entraides de notre région y retrouvent d'autres de toute notre Eglise réformée de France pour 3 jours d'assemblée générale et de colloque là aussi.

Aujourd'hui, dans notre société, la présence auprès des plus fragiles est plus que nécessaire parce qu'ils subissent en premier les contrecoups des lois de l'économie dans lesquelles nous sommes engagés. Pour les chrétiens que nous sommes, la liberté et la vie reçues en Christ donnent un sens supplémentaire à cette présence et à ce combat.

Aussi le conseil régional et son bureau en particulier a pensé qu'il était bon que je participe même partiellement à ces journées.

Le thème en est « Résister à quoi, pour quoi ? »

Cela pourrait être le titre d'un colloque financier ..... de celui-ci ou d'un autre.

Ce verbe a une résonance historique pour nous protestants. Je crois qu'il est toujours actuel au regard de notre vie d'église aujourd'hui.

Il ne s'agit pas de résister coûte que coûte en refusant de regarder en face les changements et les transformations voulus ou subis.

Pour la vie de notre Eglise, dans son aspect financier comme dans tous les autres, il s'agit de résister. Résister **à** quoi ?

- A la fatigue, au découragement, à l'essoufflement voire à l'épuisement qui enlève la joie du service pour ne laisser la place qu'au ressentiment exprimé ou pas
- A la tentation de penser et d'agir toujours comme d'habitude par peur ou flemme d'essayer autre chose

Ne serait-ce qu'à cause de cela, le colloque financier est important ! Se retrouver, se rencontrer, discuter les uns avec les autres, écouter, parler .... Engranger des remarques, des idées, des éléments de réflexion à ramener chez soi pour sa propre réflexion et pour la vie de l'Eglise locale ....afin que nos services et nos engagements soient enrichis et renouvelés. C'est à ça que sert ce colloque. Alors profitez-en et merci encore à l'équipe régionale d'animation financière de l'avoir organisé.

Résister, **pour** quoi ?

- D'abord, Pour la vie des Eglises locales

parce que cette forme de vie d'Eglise est une toujours bonne manière –je le crois-, grâce à la proximité des rencontres et des échanges, de découvrir l'évangile, de le comprendre davantage afin qu'il féconde notre vie de tous les jours et notre témoignage à la maison et autour de nous.

- Résister aussi Pour que dans les Eglises locales puissent arriver des pasteurs que le Seigneur nous envoie pour les former d'abord dans les facultés de théologie et pendant le proposanat et pour ensuite recevoir de leur vocation et de leur compétence théologique et biblique des outils, de l'équipement, du bien-être favorisant là aussi la découverte et la pratique de l'évangile. Je crois que notre Eglise a besoin de pasteurs non pas que ce soient les pasteurs qui la fassent vivre, ce n'est ni eux, ni vous qui le font mais c'est le Seigneur à travers vous et eux. Mais ce besoin doit être exprimé, défini et la réponse à ce besoin doit toujours être cherchée à nouveau, actualisée en fonction de la situation et du temps dans lequel notre Eglise se trouve. Il y a là un champ à travailler d'abord localement pour en tirer les conséquences régionales et nationales. Je vous y encourage et je vous le demande. C'est capital pour trouver des ministres, pour les accueillir, pour travailler avec eux et eux avec vous.
- Résister encore, Pour qu'il y ait suffisamment de moyens financiers. Comme je l'ai écrit dans le dernier courrier régional, pour la préparation du budget, le conseil a encore fait le choix cette année de privilégier le pourvoi des postes pastoraux. Le financement de 34 postes est visé sachant que la région comprend 42 Equivalents Temps Plein et que le nombre maximum de desservants décidé en synode est de 37 (il y aura donc encore des postes vacants !). Pour financer ces 34 postes une augmentation globale de 3,39 % des contributions des Eglises locales a été proposée comme base de discussion à l'ERAF et aux trésoriers de consistoire qui se sont réunis le 12 mars dernier. Temps est maintenant laissé aux échanges en Eglise locale, au sein des consistoires et entre eux pour se rapprocher au plus près de cet objectif. Dans cette préparation du budget 2012, soyons raisonnables, lucides et confiants. Je compte sur vous.
- Et pour conclure, résister Pour que nos engagements et notre vie d'Eglise restent disponibles à l'appel de Dieu et à l'espérance. « Esprit qui les fit vivre, anime leurs enfants » chante la Cévenole. C'est le même Esprit qui nous tient debout (j'en suis persuadée pour notre Eglise réformée de France), qui nous donne de résister selon la volonté du Père, qui nous fait appeler « Père », nous met à son service et en appelle d'autres alors, faisons-lui confiance.

Je vous remercie.

Valérie Mitrani, présidente conseil régional ERF-Ouest

## PARCOURS BUDGETAIRE

Christian Lacroix

### **Parcours à suivre en 2011 pour la préparation du budget 2012**

- **Avant le 15 février** : Les Eglises locales font parvenir leurs **comptes 2010** en 2 exemplaires au secrétariat régional
- **Le 5 mars** : La Commission nationale des finances adopte des propositions en vue d'établir le **budget national**.
- **Le 11 mars** : Après orientation par le Conseil régional, l'équipe régionale Finances établit la **première esquisse de budget régional** pour 2012 et l'examine avec les trésoriers de consistoires
- **Du 12 mars au 18 juin** : **Réunion des trésoriers et membres des équipes d'animation financière, Travail du conseil presbytéral, Réunion du conseil du Consistoire**
- **Du 02 au 05 juin** : **Le Synode national** discute et vote les propositions de la Commission nationale des finances.
- **Le 18 juin** : **L'équipe régionale des Finances**
- **Les 24 et 25 juin** : **le Conseil régional** établit la deuxième esquisse du budget régional
- **Juillet et Aout** : De nouveaux allers et retours sont possibles entre le conseil régional et les Eglises locales.
- **Du 18 au 20 Novembre** : **Le Synode régional Ouest** examine, discute et vote le budget définitif pour 2012.

---

## LA GENEROSITE DES FRANCAIS

F. MOREAU

Deux études ( une du Centre d'Etude et de Recherche sur la Philanthropie; l'autre de Recherches et Solidarité) d'octobre et novembre 2010 analysent le don d'argent des ménages aux associations et aux fondations. Elles ont été réalisées à partir des déclarations de revenus remplies en 2009 et portant sur les dons 2008.

Ces 2 études sont en annexe. Je ne vous donne donc que quelques éléments chiffrés, les détails étant à rechercher dans ces études

Base: 38 millions de foyers fiscaux

- 14,6 % des foyers fiscaux ont déclaré un don
- don moyen : 335 € mais une caractéristique: les foyers non imposables (21% des foyers fiscaux donateurs) ont donné 383 € alors que les imposables ont versé 321 €
- l'évolution du montant total des dons déclarés entre 2007 et 2008 est de +4,5 %; elle est due uniquement à la croissance du don moyen par foyer (320/ 335 €); un rappel: dans la région ouest de l'ERF: offrande nominative moyenne en 2008: 372€

- don par tranche de revenus: le don moyen par foyer augmente régulièrement d'une tranche de revenus à l'autre à deux exceptions notables: en dessous de 5000 € imposables le don est plus élevé (252 €) que sur les 3 tranches suivantes; au delà de 150.000 € la croissance s'accélère très fortement, intégrant l'incidence fiscale.
- analyse des dons par tranche d'âge: 3 groupes représentant approximativement chacun 1/3 des foyers fiscaux: chez les moins de 40 ans: 14% sont donateurs; entre 40 et 59 ans: 35 % sont donateurs; à partir de 60 ans: 51 % sont donateurs.
- Approche géographique des dons: le classement des régions en fonctions des dons déclarés est très proche de celui du PIB de la région

L'étude Recherches et Solidarité reprend les mêmes bases mais intègre

- des analyses sur l'évolution des mesures fiscales (d'une déduction sur le revenu auparavant, au crédit d'impôt actuellement, en place avec des plafonds allant jusqu'à 20 % du revenu imposable) qui transfert vers l'Etat une charge de plus en plus lourde puisqu'en fin de comptes le don revient à une affectation d'une partie des impôts sur le revenu laissée au choix du donateur !
- un classement des grandes associations bénéficiaires
- une partie de l'étude faite par le groupe "analyse des comptes " de l'E.R.F.
- une étude à partir d'un large panel des motivations des donateurs, sur le don en ligne, sur le profil du donateur ( coup de cœur, fidèle, engagé...)

En conclusion, je ne peux que vous inciter à aller consulter les annexes traitant ce de sujet

En complément: annexes n° 2 et 3

## IMMEUBLES

Philippe. MAURICE

L'équipe régionale immobilière ( ERI ) dispose entre autres pour son activité d'un accès au Fichier Informatique des Immeubles ( FII), fichier national.

Ce fichier contient toutes les données communiquées par les A.C. depuis une dizaine d'années sur tous les immeubles de la région.

Il sert en particulier depuis cette année de base de calcul des primes d'assurance par le cabinet Servyr pour les immeubles assurés par l'assurance groupe. Cela explique entre autres l'intérêt de la validité des informations.

Les responsables du fichier au niveau national ont mis au point un outils de contrôle de la qualité des informations contenues dans ce fichier.



Pour notre région "ouest" cela nous a révélé environ 900 "manques" ou "inexactitudes" pour 180 immeubles environ, soit à peu près une moyenne de 5 remarques par fiche !

Nous avons décidé en réunion de l'ERI que le responsable de la gestion du fichier enverrait très prochainement à chaque A.C. les fiches des immeubles la concernant avec mis en évidence les champs à analyser, contrôler, modifier ainsi que la méthode de mise à jour.

Nous demandons aux A.C. de renvoyer les fiches complétées ou corrigées à Véronique Bobinet au secrétariat du conseil régional qui les transmettra au gestionnaire du fichier pour la région :

Philippe MAURICE, 3 impasse des Bruyères, 56370 LE TOUR DU PARC que vous pouvez contacter par téléphone au 02 97 67 41 65 ou par courriel à l'adresse suivante : [pjmaurice@freefr](mailto:pjmaurice@freefr).

---

### ASSURANCES

Nous vous rappelons que l'intérêt des églises locales est de souscrire auprès de l'UNACEF ses contrats l'appel d'offre étant régulièrement lancé pour bénéficier des meilleurs ratios taux/couverture

Il est indéniable que de couvrir 312.000 m<sup>2</sup> de bâtiments culturels offre plus de poids qu'un seul temple auprès de l'assureur local !

Le délégué régional aux assurances est Monsieur Marc Burgelin; pour tout renseignement s'adresser au secrétariat régional qui fera le lien entre les parties

En complément: liste des contrats collectifs: annexe n° 4

---

### LA REVISION DES COMPTES DES EGLISES LOCALES

Michel BOUC

1/ La révision des comptes des églises locales est une démarche maintenant ancienne, initiée au synode national de Reims en 1997 et rendue obligatoire par le synode de Bordeaux à partir des comptes de l'année 2003.

Un premier constat : cette obligation reste loin d'être correctement respectée : trop d'églises locales négligent, ou oublient, cette formalité. Voici les statistiques pour notre Région Ouest (50 associations culturelles) :

Comptes 2001 : 10 révisions	2005 : 37 révisions	2009 : 31 révisions
2002 : 13	2006 : 33	
2003 : 37	2007 : 33	
2004 : 38	2008 : 34	

Précisons que sur cette période 2001-2009 seules 2 églises locales (contre 3 pour la période 2001-2008) ont assuré toutes les révisions, et que toujours 4 églises n'ont déclaré aucune révision. Pour les autres, le nombre de révisions est très variable. Je ne citerai pas de noms, sauf pour féliciter le consistoire de Bretagne qui est le seul dont la totalité des églises ont leurs comptes révisés, et ce depuis 2007.

Je n'insisterai pas davantage sur l'utilité de la révision, vous savez que c'est une sécurité et une aide à la fois pour le trésorier et pour le conseil presbytéral, je dirai simplement qu'elle a été mise en place par une décision synodale, et que, conformément aux statuts de notre Eglise Réformée de France, elle doit être appliquée par les églises locales qui en sont membres.

J'encourage donc les conseils presbytéraux des églises qui ont laissé glisser cette pratique, à se pencher sérieusement sur ce sujet et à prendre contact avec l'un des réviseurs dont je tiens la liste ici, à votre disposition.

2/ Le deuxième point que j'aborderai concerne les principales observations formulées par les réviseurs :

- Dans l'ensemble, les comptes révisés sont bien tenus, leur présentation est conforme aux prescriptions du D.G.F.I. ; et les observations concernent essentiellement les tableaux autres que celui des recettes et dépenses, et les documents d'ordre administratif dont la vérification est préconisée par le « guide de révision ». c'est ainsi que :
- Les listes des comptes ouverts et des signatures autorisées ne sont pas toujours à jour. Le suivi de la trésorerie est une opération plus délicate lorsqu'il y a plusieurs chéquiers en circulation et pluralité d'émetteurs.
- A propos de l'état récapitulatif, il y a parfois non concordance entre le total des offrandes nominatives régulières (lignes 11 de la page 2) et le tableau de leur répartition par tranche de l'annexe à l'état récapitulatif.
- L'inventaire des biens la page 4, recèle une erreur relativement fréquente : le report des soldes de trésorerie à la place de celui des réserves.
- Dans certains états financiers (page 6) le total de l'Actif est différent de celui du Passif : non, par définition cet état doit être équilibré, l'ajustement se

faisant sur la Réserve Générale, qui, en cas d'insuffisance d'actif ou d'excès de dettes, peut se retrouver négative.

- Les procès-verbaux des décisions du conseil presbytéral ou des l'assemblées générales ayant des implications financières importantes, notamment en matière immobilière, ou leurs extraits, sont souvent absents. Même remarque concernant la désignation du réviseur... A ce propos, je rappelle que le réviseur est nommé pour une durée de trois ans et qu'en principe il ne peut cumuler plus de trois mandats.
- Autre fréquente constatation : l'absence de registres conservant la mémoire des opérations à caractère financier, tels le registre d'entretien des immeubles et de travaux relatifs aux immeubles, le registre des legs...

J'arrête là une liste qui pourrait être plus longue. Toutefois :

- comme de plus en plus de trésoriers utilisent un logiciel de gestion,
  - consultent le guide de révision avant que celle-ci ait lieu (du moins je l'espère),
  - et préparent la visite du réviseur en remédiant aux imperfections qui subsistent et en rassemblant les documents voulus,
- on peut penser que les réviseurs auront de moins en moins l'occasion de formuler des critiques !

Mais ne voyez pas dans ces derniers mots une raison pour que les comptes des églises locales soient de moins en moins révisés ! Et cela d'autant moins que vous avez comme moi entendu ce matin-même, de la bouche de notre intervenant Jean-Daniel Roque, que la future Constitution de l'Eglise Protestante Unie de France préconisera non seulement la révision des comptes des églises locales, mais aussi la présentation du rapport de révision lors de leur assemblée générale annuelle.

Michel Bouc

Liste des réviseurs: annexe n° 5

---

## COMMENTAIRES SUR LES COMPTES 2010 RECUS

F. MOREAU

A ce jour, j'ai reçu et enregistré 36 états récapitulatifs sur 48

Je pense que nombre d'assemblées générales se sont déroulées et que tous les comptes doivent pouvoir être expédiés sans attendre le 8 octobre comme ce fut le cas en 2010 pour le dernier état reçu !

Quand j'ai des doutes sur un compte, je téléphone à la trésorière ou au trésorier ou bien j'envoie un courriel et j'ai en général, une explication ou bien nous sommes amenés à modifier la présentation.

Comme l'an passé j'adresserai un courrier collectif relevant les principales erreurs notées (à ce jour, je constate qu'elles sont en diminution) et j'ajouterai en Post Scriptum les éventuelles remarques spécifiques à une église locale; je pense qu'ainsi nous pouvons progresser et que je peux vous aider plus efficacement. Si vous avez des doutes, n'hésitez pas à m'appeler ou à me questionner par internet.

Aujourd'hui, je souhaiterais vous faire remonter quelques points délicats régulièrement rencontrés:

- activités lucratives: "lucratif= dictionnaire: qui rapporte de l'argent; qui rapporte du profit"; ne doivent être mises dans cette rubrique que les sommes significatives; on peut se poser la question suivante: est-ce qu'un rayon librairie qui vend un cantique et donne une bible dans toute l'année –et donc a un solde négatif- est une activité lucrative, ou bien est-ce de l'évangélisation?
  - Placements financiers: assurez-vous que vos placements sont bien sans risque sur le capital ! ce qui signifie aujourd'hui que compte tenu des taux pratiqués, il est plus intéressant de disposer d'un livret "association" que d'une Sicav de trésorerie ! quant à ces SICAV de trésorerie, elles doivent être enregistrées dans l'état financier (actif/passif) à leur valeur d'acquisition; la plus ou la moins value n'est enregistrée qu'à la cession; si vous n'avez pas le prix d'acquisition, demandez le à votre organisme bancaire
  - Les états récapitulatifs raisonnent en trésorerie; ce qui est éloigné de la comptabilité pure. Provisions/reprises sur provisions n'ont pas leur place dans ce type de tenue de compte.
  - Si des chèques ont été émis au 31 décembre c'est un état de rapprochement –hors état récapitulatif- qui enregistre l'écart entre le solde comptable et le solde inscrit sur le relevé bancaire; idem pour les chèques remis à l'encaissement. A chaque fois, je suis obligé de demander si ces sommes ont été prises en comptes en recettes/dépenses, ce qui n'est pas toujours le cas.
  - Dernier point: travail du réviseur: quelques points faciles à vérifier par le réviseur:
    - cohérence entre le résultat et le solde de trésorerie comptable
    - exactitude des additions
    - état de rapprochement bancaire au 31/12
    - impérativement: total des reçus fiscaux émis en concordance avec les rubriques offrandes nominatives/ affectées/ occasionnelles/souscriptions spéciales
-

## ANIMATION FINANCIERE

F. MOREAU

L'équipe régionale d'animation financière est un groupe technique; il a pour fonction d' aider le conseil régional et son trésorier en analysant les comptes des paroisses en travaillant sur les propositions de budget ou en procédant à toute étude commandée par le conseil régional, (auquel il rend compte) sans oublier l'animation financière. Nous nous réunissons 3 fois par an, dont 2 fois avec les trésoriers des consistoires

Depuis 2 ans, sur le site internet de la région, nous avons mis à la disposition des trésoriers et membres de conseils presbytéraux des éléments pouvant servir de base à une animation financière locale.

Je me permets de rappeler que l'animation financière n'est pas de la seule responsabilité du trésorier mais qu'elle est de la responsabilité du conseil presbytéral.

Les sujets abordés ont été variés: le budget régional et sa composition (titres A,B etc.), l'analyse des comptes des églises locales, et son intérêt; les indicateurs de suivi: quels sont-ils? leurs définitions, leur valorisation et évolution tant au niveau régional qu'au niveau des consistoires, la répartition des offrandes par tranche

Nous avons en outre proposé 3 dépliants à distribuer lors des demandes de baptême, mariage ou enterrement avec comme fil directeur: pourquoi faire un don, l'idée de départ étant que le sujet est difficilement abordable quand les personnes rencontrées ne sont pas des paroissiens réguliers.

Si vous avez des souhaits particuliers de sujets à étudier et à développer, merci de nous le faire savoir.

En complément: voir annexe n° 6

---

## RECUS FISCAUX-DECLARATION PREFECTURE

### SEUIL DES 153.000 € - COMMISSAIRES AUX COMPTES- DONATIONS ET LEGS

Recus fiscaux: ils n'ont pas changé depuis l'année dernière; il s'agit du document "Cerfa 11580\*03"; nous associations culturelles sont autorisées à recevoir des dons au titre de l'article 200 du code général des impôts qui concerne les réductions d'impôt accordées au titre des dons faits par les particuliers. Le don ne doit pas avoir de contrepartie tarifée (par exemple participation à un repas à prix fixe).

Déclaration à la préfecture: après plusieurs notes et contre-notes, il n'y a plus de démarches à faire auprès des services fiscaux ou de la préfecture afin d'obtenir un

renouvellement du droit à recevoir; de droit, nous sommes autorisés à recevoir des dons;

Donations et legs nous mettons en annexe une note de l'ERF et des compléments d'information édités par ...l'église catholique ! Pour les démarches, si vous avez des interrogations, rapprochez vous du trésorier du conseil régional.

En complément: voir annexes n° 7 et 8

Seuil des 153.000 €/ commissaire aux comptes: les associations cultuelles recevant des dons d'un montant supérieur à 153.000 € par an doivent procéder à la nomination d'un commissaire aux comptes; sont concernées les lignes 11 à 15 + 31 + 32 des recettes; le problème se pose quand cette sommes est dépassée 1 année exceptionnellement à la suite d'un appel de fonds pour travaux par exemple; les églises locales approchant régulièrement du seuil auraient tout intérêt à se préparer à basculer afin de tenir une véritable comptabilité d'engagement et non simplement une comptabilité de trésorerie ! comme ci-dessus, rapprochez vous du trésorier du conseil régional.

---

### QUESTIONS POSEES LORS DE L'INSCRIPTION

*Un consistoire a-t-il le droit d'émettre un reçu fiscal ?*

- Non; cas présenté: le participant à une réunion pour le compte du consistoire souhaitait abandonner au consistoire les frais de déplacement engagés, sans mouvement financier; ce qu'il faut faire: le bénéficiaire encaisse le remboursement et fait un chèque personnel à sa paroisse; il peut ainsi obtenir un reçu pour le montant versé.

*Un véhicule personnel est-il obligatoire pour un pasteur ?*

- Ce sujet – délicat !- est en cours d'étude au niveau de l'union nationale; dès qu'une réponse officielle sera donnée par l'administration aux questions posées par l'UNACERF, elle sera diffusée.

*Devenir des bâtiments inoccupés ?*

- Cf annexe n° 9
- Location des bâtiments: attention ! Règlementairement, une association cultuelle ne peut pas percevoir de loyer. Se rapprocher des services de l'union nationale en cas d'interrogation

*Possibilité pour une église locale (1905) d'effectuer un don à la Fondation du protestantisme (en l'espèce: au projet Chatelet 2 Alzheimer) ?*

- Cf réponse détaillée en annexe n° 10

*Absence de visibilité au niveau régional de la contribution DEFAP*

- Le trésorier régional a proposé que ces informations soient diffusées au moment du prochain synode régional